



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 54821

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la retraite des anciens cadres des entreprises d'Algérie. En effet, il semble que ces retraites aient été amputées de toutes les cotisations dûment réglées sur la tranche B de leurs salaires, au-delà du plafond de la sécurité sociale, lors du rattachement de ces cadres aux caisses métropolitaines en 1962. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin d'assurer aux anciens cadres des départements français et territoires sous mandat de l'ancien empire français une retraite directe.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54821

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6788